



Qui a ressuscité l'EI en Europe?

Par [Germán Gorraiz López](#)

Mondialisation.ca, 16 avril 2024

[Observateur continental](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#)

Selon le professeur Michel Chossudovsky, directeur du Centre de recherche sur la mondialisation, l'État islamique, ISIS ou Daesh, a été créé par la CIA, le Mossad et le MI6 pour empêcher le gouvernement syrien d'Al Assad de graviter dans l'orbite russe. À l'heure actuelle, des éléments de l'EI syrien auraient été recrutés par la CIA dans le but avoué de semer le chaos à travers la doctrine dite de «stratégie de tension», n'excluant pas, après l'attentat de Moscou, la réalisation d'attentats sur le sol européen par le nouveau réseau Gladio sous la bannière ISIS.

Gladio (épée en latin), était le nom donné au «réseau d'agents dormants déployés par l'OTAN en Italie et prêts à intervenir au cas où les Soviétiques envahiraient l'Europe occidentale» et serait la force alliée qui resterait derrière les lignes soviétiques pour faciliter la contre-attaque. *Radio France* [parle](#) de «l'armée secrète de l'OTAN». Ce réseau était contrôlé à distance par la CIA et, malgré la disparition du danger d'invasion soviétique, il continuait d'agir dans les pays occidentaux pour empêcher les partis communistes d'accéder au pouvoir par des élections démocratiques et se consacrait à semer le chaos à travers la doctrine connue sous le nom de «stratégie de tension».

Qui se cache derrière les menaces de l'EI? L'éventuelle victoire de Trump en novembre 2024 représenterait le déclin de la stratégie atlantiste de Biden et Soros déterminés à pousser Poutine en dehors du pouvoir, le retour à la doctrine de coexistence pacifique avec la Russie et la mise en œuvre du G3 (États-Unis, Russie et Chine) comme «primus inter pares» dans la gouvernance mondiale. Pour éviter cela, les mondialistes auraient imaginé l'opération ISIS consistant à réveiller leurs cellules dormantes composées de militants européens de l'EI rapatriés dans leurs pays d'origine pour provoquer des attentats sanglants à grand retentissement médiatique en Europe dans le but de créer un climat de peur et d'intimidation. Le but serait d'obtenir l'abolition des libertés civiles et pour favoriser la mise en place ultérieure d'un État policier.

La première de l'opération ISIS aurait été l'attaque sanglante contre la salle de concert du Crocus City Hall à Moscou, qui a fait environ 140 morts et plus de 150 blessés et dont la paternité avait été initialement revendiquée par l'État islamique (EI). Poutine a, par la suite, reconnu que les auteurs de l'attaque sanglante seraient des «islamistes radicaux» originaires du Tadjikistan, mais l'ombre de la paternité intellectuelle continuerait de planer sur la CIA et les renseignements britanniques. Compte tenu de la dynamique d'action-réaction dans laquelle nous sommes plongés après l'attaque de Moscou, de nouvelles attaques commises par le nouveau réseau Gladio dans le cadre de la marche de l'Etat islamique pourraient se répéter dans plusieurs pays européens.

C'est dans ce contexte que serait encadrée la récente menace de l'État islamique ou de l'EI

concernant un «attentat terroriste en quarts de finale de la Ligue des champions». Selon le professeur Michel Chossudovsky, de tels avertissements s'inscriraient dans la doctrine de «la menace terroriste locale», promue par les gouvernements occidentaux et soutenue par les médias afin de «créer un climat de peur et d'intimidation, conduisant à l'abolition des libertés civiles et favorisant la mise en place ultérieure d'un État policier».

Il s'agirait d'une dérive involutionniste des États démocratiques résultant de la suppression des droits individuels implicite dans la croisade de la «Guerre mondiale contre le terrorisme » et qui bénéficierait du soutien médiatique. Ainsi, selon le professeur Chossudovsky, les médias auraient, donc, contribué à installer dans dans l'imaginaire collectif occidental l'image de l'État islamique comme «un ennemi extérieur qui menace les valeurs pacifiques et démocratiques du monde occidental» ainsi que «la nécessité d'accepter toute forme de politique répressive des libertés, dans le cadre de la croisade contre le terrorisme qui pourrait conduire à la mise en place d'un État policier».

Ainsi, le 8 décembre, l'Union européenne (UE) [a approuvé](#) la première réglementation globale de l'intelligence artificielle (IA). Mais, selon un document interne dont *Politico* aurait eu l'accès, cela [autorise](#) «l'utilisation irresponsable et disproportionnée de la technologie d'identification biométrique telle que la reconnaissance faciale». Le texte juridique rédigé le 22 décembre par la présidence espagnole du Conseil de l'UE [établit](#) «l'interdiction de tels systèmes de surveillance biométrique en temps réel», mais laisse la porte ouverte à des exceptions pour que la police et l'armée puissent utiliser cette technologie controversée par le biais de mesures d'autorisations légales pour «prévenir des menaces telles que le terrorisme, le meurtre ou le viol». Ainsi, l'eurodéputée allemande, Svenja Hahn, a dénoncé le fait que cette lacune – qui n'apparaissait pas dans l'accord initial – représente une attaque contre les droits civils comme nous ne la connaissons que dans des États autoritaires comme la Chine et que cela constituerait un premier avertissement quant à la fin prévisible de la démocratie formelle dans les pays occidentaux.

«Nous sommes menacés par une version chinoise. Nous n'avons pas réussi à interdire la surveillance biométrique en temps réel contre les États membres, mais nous avons pu introduire de nombreux obstacles juridiques à l'utilisation de l'identification biométrique en temps réel. Des failles potentielles subsistent, comme une référence à la menace terroriste ou à des exceptions en matière de sécurité nationale, qui pourraient conduire à une surveillance de masse. L'identification biométrique rétrograde de personnes est possible sans aucun obstacle juridique, comme une autorisation judiciaire préalable, et même pour les délits mineurs. En outre, les restrictions en matière de police prédictive sont insuffisantes. La loi sur l'IA risque de devenir une traînée de poudre plutôt qu'un pare-feu pour les droits civiques», [a averti](#) la députée du FDP.

Germán Gorraiz López, *analyste politique*

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)
Copyright © [Germán Gorraiz López](#), [Observateur continental](#), 2024

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca